

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2009

L'An Deux Mil Neuf, le jeudi onze juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} ROBIN

Présents : M. POULARD, M. TIMOUY, M^{me} LEMARCHAND, M. CROUZET, M^{me} PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M^{me} LE MEN, M. JACOB, M^{me} SAUVEE, M^{me} GRUIEC, M^{me} ROBIN, M. BIRRIEN, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M. VALTON, M. TEXIER et M. RENAUDIN.

Excusés : M^{me} ERDTMANN (pouv. à M^{me} LAROCHE), M. LEMOINE (pouv. à M^{me} PICHOT), M^{me} LEDOS (pouv. à M. JACOB).

Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité sauf précisions contraires.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA PREPARATION ET LA FOURNITURE DE REPAS ET DE GOUTERS AU RESTAURANT MUNICIPAL

Le contrat de la restauration scolaire arrivant à échéance, une consultation a été lancée pour la fourniture de cette prestation. Au regard des critères établis, la Commission d'appel d'offres, assistée par une diététicienne de la Maison de la Consommation et de l'Environnement, propose de retenir l'offre de la société Ansamble. Le Conseil Municipal décide, par 21 voix pour et deux abstentions (M^{me} GRUIEC et M^{me} LE MEN), d'attribuer le marché de préparation et fourniture de repas et de goûters, avec l'option « quatre éléments biologiques » à la société Ansamble (sise à Vannes - 56).

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2010

En application du Code de Procédure Pénale, un tirage au sort a eu lieu pour désigner les neuf personnes appelées à composer la liste préparatoire du Jury Criminel d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2010. Le résultat est le suivant : M^{me} JARNIER épouse CHAMPOTRAY Annick, M^{me} HERLIDO épouse LOUIS Chantal, M^{me} ARGOUACH épouse RAYON Marie-Noëlle, M. BOURIAU René, M. DUBOIS Jean, M^{me} LAVAL épouse GUIHARD Catherine, M. RUPIN Bernard, M^{me} COUARAN épouse DUMAST Louise et M^{me} PRIME épouse TOUCHEFEU Maryvonne.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BUREAUX DE LA TRESORERIE RENNES BANLIEUE EST

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Bureaux de la Trésorerie Rennes Banlieue Est a estimé que la nouvelle situation des locaux du Trésor Public mail Bourgchevreuil à Cesson-Sévigné ne nécessitait plus une gestion intercommunale et propose la dissolution du syndicat. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la dissolution: la ville de Cesson-Sévigné versera une dotation de 68 333 € à la commune de Montgermont en 2010.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC LES FRANCAS POUR LE CLUB DES JEUNES ET LE CENTRE DE LOISIRS EDUCATIFS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec les Francas d'Ille-et-Vilaine au regard de l'attribution de la subvention communale de 34 000€ pour le fonctionnement du Club des Jeunes et du Teen's Club et à signer une convention avec les Francas pour la période 2009-2011 dans le cadre de la mise en œuvre du Centre de Loisirs éducatifs.

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATSEM 2^{ème} CLASSE EN ATSEM 1^{ère} CLASSE ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, le Conseil Municipal décide de transformer à compter du 1^{er} février 2009 un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 2^{ème} classe à temps complet en poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet. Il arrête le tableau des effectifs à cette date.

EXTENSION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le statut des deux zones d'aménagements différés (ZAD) districales arrivant à échéance le 21 juillet

2009, le Conseil Municipal décide d'étendre le droit de préemption urbain (DPU) à toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies dans le Plan Local d'Urbanisme. Le nouveau périmètre de DPU est annexé au Plan Local d'Urbanisme.

CONVENTION AVEC RENNES METROPOLE POUR LA GESTION DU DROIT DES SOLS

La Communauté d'agglomération Rennes Métropole a constitué un service « droit des sols » mis gracieusement via un conventionnement à disposition des communes de la Communauté pour l'instruction des demandes d'autorisation de lotir et l'ensemble des décisions prévues au livre IV du Code de l'Urbanisme. Dans un souci de cohérence, le Conseil Municipal décide de dénoncer la convention qui lie actuellement la commune de Montgermont à la Direction Départementale de l'Equipelement pour la gestion du droit des sols et autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de service avec Rennes Métropole.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le contrat actuel d'ouverture de crédits arrivant à échéance en juillet 2009, une consultation a été lancée auprès de cinq organismes bancaires pour une ouverture de ligne à hauteur de 150 000€. Le Conseil Municipal retient l'offre proposée par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au taux T4M+ marge de 0,45 % pour une durée d'un an renouvelable.

INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LES EMBLEMES PUBLICITAIRES FIXES

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une taxe sur les emplacements publicitaires fixes à compter du 1^{er} janvier 2010 en exonérant les abribus, les « sucettes » et les enseignes. Il retient les tarifs maximaux prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 15 juin 2009

LE MAIRE
A. POULARD